

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 3 Décembre 2014**

L'An Deux Mille Quatorze, le trois décembre, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur François DENISSIEUX  
Madame Christiane GUICHERD présente un pouvoir de Madame Patricia MIQUET  
Monsieur Didier PIGNARD présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER

**Objet :**

**DM 1**  
**Budget du SIM**  
**Exercice 2014**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11

Vu la délibération D 14 02 806 du 5 mars 2014 portant approbation du budget 2014 du SIM

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14

Considérant que le SIM doit faire face à des dépenses de personnel non prévues, il convient de procéder à un virement de crédits du chapitre 66 au chapitre 012.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 64111 : Rémunération principale		1 250€
D64131 : Rémunération		650€
D6454 : Cotisation ASSEDIC		1 100€
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>3 000€</b>
D66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 000€	
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>3 000€</b>	

Après délibération, à l'unanimité,  
Le Comité Syndical,

- APPROUVE la DM1 telle que présentée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 4 décembre 2014

Le Président

Jean-Pierre

